

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 727

26 mars 2008

SOMMAIRE

Adrina	34872	Kulm Investment S.A.	34862
All 4 You L.S.A. S.à.r.l.	34862	LLEDG S.à.r.l.	34872
Art & Façades Sàrl	34850	Macquarie European Vehicle Safety Hol- dings 1 S.à r.l.	34861
BRAPF Kannai S.à r.l.	34885	Metalclips Industrie	34895
BRGEOF Funabashi S.à r.l.	34888	Montalcino International Holding S.A. ...	34896
BYM (Luxembourg) S.A.	34877	Moorgarth Properties (Luxembourg) S.à r.l.	34851
CETP Transics S.à r.l.	34896	Paul Hans Logic S.A.	34891
CETP UC4 Finance S.à r.l.	34895	Paul Hans Logic S.A.	34891
CETP UC4 S.à r.l.	34895	Pillet & Lamberts S.A.	34877
Chardonnay S.A.	34876	REPE No 1 - Greenwich S.à r.l.	34888
Chemin Strategique S.A.	34852	Rotsac S.à r.l.	34864
Constellation Finance S.A.	34850	RP III S.à r.l.	34894
Consulting, Management and Trade (CMT) S.A.	34871	RP II S.à r.l.	34851
Cumber S.A.	34870	RP XIII S.à.r.l.	34893
Easyfairs Europe S.A.	34892	RP XIV S.à.r.l.	34894
Eikon Invest I S.A.	34862	RP XVII S.à r.l.	34892
Eikon Mezzanine Invest II Holding S.A. ...	34854	RP XVI S.à r.l.	34892
Elba Lux S.à r.l.	34856	RP XV S.à.r.l.	34893
Electricité E.M.G. Sàrl	34871	Space Liner S.A.	34885
EMC (Benelux) B.V., S.à r.l.	34865	Stella Jones Investments S.A.	34894
Erste Luxemburger Forderungsankaufge- sellschaft AG	34878	Toga Investments Pt. S.à.r.l.	34886
Fountain S.A.	34859	Tolomei Partenaire S.A.	34877
FU Industrial S.à r.l.	34888	Tradeor IT S.A.	34865
Hormuz Holding S.A.	34872	Trinity - Gérance Immobilière S.à r.l.	34876
Ijoint Investments S.A.	34870	Valore 1 S.A.	34876
Inter Nettoyage Services	34896	WHBC - Finance Consulting S.A.	34891
KA Office S.à r.l.	34885	WHBC - Finance Consulting S.A.	34891
KG Design	34890		

Constellation Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.060.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 6 juin 2005, a désigné Madame Corinne Bitterlich, née le 2 juillet 1969, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 15 septembre 2002, a désigné Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 6 juin 2005, a désigné Monsieur Alain Renard, né le 18 juillet 1963, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 4 mai 2007.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

C. Bitterlich / M. Limpens

Représentant permanent, Président du Conseil d'Administration / Représentant permanent

Référence de publication: 2008030597/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06423. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Art & Façades Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 42.145.

L'an deux mille huit, le treize février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

1.- Mario Laruccia, peintre, né à Turi/Bari (Italie) le 16 juillet 1946, matricule n° 1946 0716 155, demeurant à L-7217 Bereldange, 84, rue de Bridel, propriétaire de mille (1.000) parts de ART & FACADES SARL de L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 42.145, constituée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 7 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 82 du 19 février 1993, modifiée suivant acte Frank Molitor de Mondorf-les-Bains du 13 mars décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 420 du 11 juin 1998, modifiée suivant acte sous seing privé du 19 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 56 du 11 janvier 2002, modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 27 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 63 du 12 janvier 2002, modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 31 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1518 du 22 octobre 2002,

2.- Stephanie Laruccia, employée privée, née à Luxembourg le 29 octobre 1973, matricule n° 1973 1029 221, célibataire, demeurant à L-2312 Luxembourg, 25, rue de la Paix, propriétaire de mille (1.000) parts de ART & FACADES SARL.

Les comparants, agissant en leurs qualités d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils transfèrent le siège social de Luxembourg à Crauthem.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Crauthem.

...»

Troisième résolution

Ils fixent l'adresse de la Société à L-3327 Crauthem, Zone Industrielle, 8, Am Bruch (Hall 6), Business Center Pauli.

Quatrième résolution

Ils modifient l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000,-) euros, représenté par deux mille (2.000) parts de vingt-cinq (25,-) euros chacune, entièrement libérées en numéraire.»

Finally, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M .Laruccia, S. Laruccia, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 février 2008. Relation: EAC/2008/2402. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 février 2008.

F. Molitor.

Référence de publication: 2008030390/223/44.

(080031422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

RP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 242.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.737.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 24 septembre 2007 que le siège social de RP S.à r.l., Associé de la Société, est transféré au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030627/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04188. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Moorgarth Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 99.968.

—
Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la société en date du 20 décembre 2007

Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} janvier 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030744/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05888. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Chemin Strategique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.518.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Philippe Michel, directeur de société, demeurant à F-54180 Houdemont, 7, rue du Général de Gaulle,
 - 2) Madame Catherine Michel, enseignante, demeurant à F-54130 Saint Max, 19, Chemin Stratégique,
 - 3) Monsieur Alexandre Michel, directeur de société, demeurant à F-54130 Saint Max, 19, Chemin Stratégique,
- tous ici représentés par Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, en vertu de trois procurations sous seing privé, ci-annexées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CHEMIN STRATEGIQUE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 32 (trente-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de chaque administrateur, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième jeudi du mois de mai à onze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille huit.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

- 1) Monsieur Philippe Michel, prénommé, Une action 1
- 2) Madame Catherine Michel, prénommée, Une action 1
- 3) Monsieur Alexandre Michel, prénommé, Trente actions 30

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

1) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

b) Monsieur Philippe Michel, directeur de société, demeurant à F-54180 Houdemont, 7, rue du Général de Gaulle, né à Baccarat, France, le 28 janvier 1946.

c) Monsieur Alexandre Michel, directeur de société, demeurant à F-54130 Saint Max, 19, Chemin Stratégique, né à Nancy, France, le 6 novembre 1970.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34.978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Reckinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008. Relation: LAC/2008/3298. — Reçu 160 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008031047/242/128.

(080031934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Eikon Mezzanine Invest II Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.053.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EIKON MEZZANINE INVEST II HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 111.053), incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on October 11, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 442 of March 1, 2006, the articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, then notary residing in Remich, on June 19, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1813 of August 27, 2007.

The meeting is presided over by Mrs Isabelle Donadio, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Michel Lomzik, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Delphine Clement, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned here above, that all the six thousand two hundred (6,200) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision upon the dissolution of the company;
- 2.- Decision upon the liquidation modus;
- 3.- Appointment of a liquidator;

4.- Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides a dissolution in anticipation of the company.

Second resolution

The meeting decides to put the company into liquidation as of this date.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator

FIN-CONTROLE S.A., having its registered office in L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EIKON MEZZANINE INVEST II HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 112.053), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 442 du 1^{er} mars 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, alors notaire de résidence à Remich, en date du 19 juin 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1813 du 27 août 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle Donadio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Michel Lomzik, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Delphine Clement, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les six mille deux cents (6.200) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société;

2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société;

3.- Nomination d'un liquidateur;

4.- Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Donadio, M. Lomzik, D. Clement, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, Relation: LAC/2008/4805. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008030977/242/119.

(080031865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Elba Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 840.932,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.144.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ELBA SUBHOLDING B.V., a Besloten Vennootschap under Dutch law, having its registered office at Kabelweg 37, NL-1014 BA Amsterdam, incorporated pursuant to a deed drawn up on 8 May 2007 and registered with the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 34273468, holder of all the shares in the share capital of the Company,

hereby duly represented by Guillaume Tryhoen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 22 January 2008,

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of ELBA LUX S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 129.144) (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), on 7 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 2 August 2007, number 1629, page 78168, the articles of association of which have been amended for the last time pursuant

to a deed of the undersigned notary dated 16 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 November 2007, number 2551, page 122408.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to amend articles 7.1 and 7.4 of the articles of association of the Company;
2. Change in the composition of the Company's board of directors (conseil de gérance): appointment of two new A directors (gérants de classe A) and a class B director (gérant de classe B);
3. Allocation/status confirmation as class A or class B director (gérant de classe A et B) for each member of the board of directors (conseil de gérance) of the Company;
4. Miscellaneous.

The sole shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 7.1 of the articles of association of the Company as follows:

Art. 7.1. Appointment and removal.

Replacement of the second paragraph worded as follows:

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager. The number of class A managers and the number of class B managers shall be equal at all times.

By the following wording:

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 7.4 of the articles of association of the Company as follows:

Article 7.4. Chairman, vice-chairman, secretary, procedures.

Replacement of the second paragraph worded as follows:

The meetings of the board of managers are convened by any manager. The board of managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented and have waived such convening formalities. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if the number of class A managers present or represented and the number of class B managers present or represented is equal.

By the following wording:

The meetings of the board of managers are convened by any manager. The board of managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented and have waived such convening formalities. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

Third resolution

The sole shareholder resolves to appoint as new directors of the Company, with immediate effect and for a unlimited period of time:

- (i) Mr Jorge Lozano, as class A director (gérant de classe A) of the Company, for an unlimited period of time;
- (ii) Mrs Xenia Kotoula, as class A director (gérant de classe A) of the Company, for an unlimited period of time; and,
- (iii) Mr Peter Henley, as class B director (gérant de classe B) of the Company, for an unlimited period of time.

The Company will therefore be managed by the five following directors (gérants):

a. Mr Martijn Bosch, born on 28 October 1976 in Hengelo, Netherlands, with residence address at 25, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as class A director (gérant de classe A);

b. Mrs Xenia Kotoula, born on 30 November 1973 in Athens (Greece), with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as class A director (gérant de classe A);

c. Mr Jorge Lozano, born on 17 August 1973 in Mannheim (Germany), with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as class A director (gérant de classe A);

d. Mr Jean-Dries Mulder, born on 7 February 1973 in Veendam, Netherlands, with professional address at 37, Kabelweg, NL-1014 BA Amsterdam, Netherlands, as class B director (gérant de classe B);

and,

e. Mr Peter Henley, born on 16 November 1955 in Maracaibo, with residence address at 41 Ratton Drive, Eastbourne, East Sussex BN20 9BU, United Kingdom as class B director (gérant de classe B).

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

ELBA SUBHOLDING B.V., une Besloten Vennootschap soumise au droit néerlandais, ayant son siège social à Kabelweg 37, NL-1014 BA Amsterdam, Pays-Bas, constituée par acte notarié le 8 mai 2007, immatriculée auprès de la Chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34273468, détenant l'intégralité des parts sociales de la Société,

dûment représentée par M. Guillaume Tryhoen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 22 janvier 2008.

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société ELBA LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 129.144) (la «Société») constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 7 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 août 2007, numéro 1629, page 78168 avec modification apportée aux statuts de la Société réalisée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 novembre 2007, numéro 2551, page 122408.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier les articles 7.1 et 7.4 des statuts de la Société;
2. Changement dans la composition du conseil de gérance de la Société: nomination de deux nouveaux gérants de classe A et d'un nouveau gérant de classe B;
3. Attribution/confirmation pour chaque membre du conseil de gérance de la Société de la classe de gérant (A ou B) dont il/elle relève;
4. Divers.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le contenu de l'article 7.1 des statuts de la Société comme suit:

7.1. Nomination et révocation.

Remplacement du deuxième paragraphe rédigé comme suit:

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B. Le nombre de gérant(s) de classe A devra à tout moment être égal à celui du/des gérant(s) de classe B.

Par la rédaction suivante:

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le contenu de l'article 7.4 des statuts de la Société qui se présentera désormais comme suit:

7.4. Président, vice-président, secrétaire, procédures.

Remplacement du deuxième paragraphe rédigé comme suit:

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par un gérant. Le conseil de gérance peut délibérer et agir valablement sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et ont dispensé de ces formalités. Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et si le nombre des gérants de classe A présents ou représentés est égal au nombre des gérants de classe B présents ou représentés.

Par la rédaction suivante:

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par un gérant. Le conseil de gérance peut délibérer et agir valablement sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et ont dispensé de ces formalités.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveaux gérants de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- (i) M. Jorge Lozano en qualité de gérant de classe A de la Société, sans limitation de durée;
- (ii) Mme Xenia Kotoula en qualité de gérant de classe A de la Société, sans limitation de durée; et,
- (iii) M. Peter Henley en qualité de gérant de classe B de la Société, sans limitation de durée.

La Société sera ainsi gérée par les cinq gérants suivants:

- a. M. Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays-Bas résidant au 25, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de classe A;
- b. Mme Xenia Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), résidant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de classe A;
- c. M. Jorge Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), résidant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de classe A;
- d. M. Jean-Dries Mulder, né le 7 février 1973 à Veendam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 37, Kabelweg, NL-1014 BA Amsterdam (Pays-Bas), en qualité de gérant de classe B; et,
- e. M. Peter Henley, né le 16 novembre 1955 à Maracaibo, résidant au 41 Ratton Drive, Eastbourne, East Sussex BN20 9BU, Royaume Uni en qualité de gérant de classe B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Tryhoen, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, Relation: LAC/2008/4833. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008030940/242/163.

(080031900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Fountain S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.423.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FOUNTAIN S.A., a société anonyme having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 79.423), incorporated by deed or Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, on November 30, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 510 of July 6, 2001, the articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 11, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 685 of April 24, 2007.

The meeting is presided over by Mrs Isabelle Donadio, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Michel Lomzik, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Delphine Clement, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned here above, that all the eighteen thousand (18,000) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision upon the dissolution of the company;
- 2.- Decision upon the liquidation modus;
- 3.- Appointment of a liquidator;
- 4.- Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides a dissolution in anticipation of the company.

Second resolution

The meeting decides to put the company into liquidation as of this date.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator

FIN-CONTROLE S.A., having its registered office in L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FOUNTAIN S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 79.423), constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 510 du 6 juillet 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 685 du 24 avril 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle Donadio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Michel Lomzik, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Delphine Clement, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les

mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les dix-huit mille (18.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société;
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société;
3. Nomination d'un liquidateur;
4. Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Donadio, M. Lomzik, D. Clement, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, Relation: LAC/2008/4802. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008030975/242/119.

(080031861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.174.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 46263 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008030896/211/11.

(080031398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Kulm Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 57.438.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50579 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008030894/211/11.

(080031326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

All 4 You L.S.A. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 30A, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 104.321.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 février 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008030879/231/14.

(080031277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Eikon Invest I S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.493.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EIKON INVEST I S.A., a société anonyme having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 78.493), incorporated by deed or Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, on October 23, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 306 of April 26, 2001, the articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 11, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 463 of March 27, 2007.

The meeting is presided over by Mrs Isabelle Donadio, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Michel Lomzik, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Delphine Clement, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned here above, that all the twenty-four thousand (24,000) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision upon the dissolution of the company;
- 2.- Decision upon the liquidation modus;
- 3.- Appointment of a liquidator;
- 4.- Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides a dissolution in anticipation of the company.

Second resolution

The meeting decides to put the company into liquidation as of this date.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator

FIN-CONTROLE S.A., having its registered office in L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EIKON INVEST I S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 78.493), constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 23 octobre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 306 du 26 avril 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 463 du 27 mars 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle Donadio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Michel Lomzik, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Delphine Clement, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les vingt-quatre mille (24.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société;
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société;
3. Nomination d'un liquidateur;
4. Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Donadio, M. Lomzik, D. Clement, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, Relation: LAC/2008/4804. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008030978/242/119.

(080031869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Rotsac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 4.116.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 115.909.

Constituée par-devant M^e Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1276 du 1^{er} juillet 2006, modifiée par-devant M^e Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2006, acte publié au Mémorial C no 1849 du 3 octobre 2006

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROTSAC, S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008030854/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07513. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

EMC (Benelux) B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.676.850,00.

Siège de direction effectif: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.226.

Le bilan au 31 décembre 2006 de la société mère a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030860/321/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01955. - Reçu 102 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Tradeor IT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 136.554.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TRADEOR INVEST SA, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Thierry Elvinger, expert-comptable, demeurant professionnellement au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur unique de la société avec pouvoir d'engager celle-ci par sa seule signature.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de TRADEOR IT S.A. (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Bertrange par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet toutes les activités en relation avec la consultance et le support en informatique, la conception, l'élaboration, le développement, la gestion, la maintenance, la commercialisation et la distribution de systèmes et solutions informatiques tant matérielles que logicielles ainsi que tout genre de services informatiques, de traduction, de terminologie et de traitement de texte sous quelque forme que ce soit, de même que toute autre activité commerciale.

A cette fin et en général la Société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social, son extension ou son développement, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 11 du mois de juin à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans

la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique con-

forme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 janvier de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2009.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, TRADEOR INVEST SA, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les mille (1.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Résolutions de l'associé unique

La comparante préqualifiée, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires aux comptes à 1 (un).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

Monsieur Damien Navez, ingénieur en informatique, né le 3 août 1969 à Mons en Belgique et demeurant au 14, op der Louh, L-9676 Noertrange.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2014.

3. Monsieur Thierry Elvinger, expert-comptable, né le 3 mai 1972 à Luxembourg et demeurant professionnellement au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2014.

4. Le siège social de la Société est fixé au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Elvinger, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2008. LAC/2008/3622. — Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 26 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008031813/7241/255.

(080032802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Ijoint Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 68.127.

Le bilan abrégé au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008031080/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07598. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Cumber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 109.501.

L'an deux mille huit, le trois janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CUMBER S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109.501, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1226 du 17 novembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Création de deux catégories d'Administrateurs (A et B) et modification du 1^{er} paragraphe de l'article 9 des Statuts.
- 2) Modification de l'article 13 des Statuts, comme suit:

«La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le Conseil.»

3) Nominations.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'administrateurs (A et B) et de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 9 des statuts comme suit:

«La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, divisés en deux catégories: Administrateurs A et Administrateurs B.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts comme suit:

«La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou par la signature individuelle de la personne à ce délégué par le Conseil.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur supplémentaire:

Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

L'assemblée décide de réorganiser les pouvoirs de signature comme suit:

Administrateur A:

- Monsieur Bruno Beernaerts.

Administrateurs B:

- Monsieur Hugues Baudenet D'Annoux;
- Madame Cristina Baudenet D'Annoux;
- Mademoiselle Marie-Hélène Baudenet D'Annoux.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes au 31 décembre 2008.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent vingt-cinq euros (1.225,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Hübsch, M. Prospert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 janvier 2008, Relation/GRE/2008/322. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008030983/231/70.

(080032109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Electricité E.M.G. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2667 Luxembourg, 35-37, rue Verte.

R.C.S. Luxembourg B 36.423.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Monsieur L. Bini.

Référence de publication: 2008030936/500/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05660. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Consulting, Management and Trade (CMT) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.366.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008031450/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05003. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

LLEDG S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.216.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

D. Fontaine

Mandataire

Référence de publication: 2008030842/7197/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07940. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Adrina, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 41.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

D. Fontaine

Gérant

Référence de publication: 2008030841/2365/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07938. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Hormuz Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 59.041.

L'an deux mille huit, le onze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding HORMUZ HOLDING S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 59.041, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 417 du 1^{er} août 1997, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 2 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 84 du 22 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis Piva, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frédéric Monceau, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les six mille (6.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Echanger les six mille (6.000) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 160,- (cent soixante euros) chacune en quatre-vingt-seize mille (96.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

2. Augmentation de capital à concurrence d'un montant de EUR 10.125.000,- (dix millions cent vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 960.000,- (neuf cent soixante mille euros) à EUR 11.085.000,- (onze millions quatre-vingt-cinq mille euros) par l'émission de un million douze mille cinq cents (1.012.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3. Souscription et libération des actions nouvelles par incorporation des résultats reportés.

4. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts et modification de cet article visant à scinder le capital social en catégorie d'actions ordinaires et en catégorie d'actions préférentielles rachetables.

5. Ajout d'un article 19bis aux statuts visant à établir les droits et obligations réciproques des porteurs d'actions des différentes catégories lors de la liquidation de la Société;

6. Répartition des différentes catégories d'actions entre actionnaires.

7. Transfert du siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

8. Modification de l'objet social et modification afférente de l'article 2 des statuts.

9. Suppression des articles 4, 5 et 6 des statuts.

10. Renumérotation des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'échanger les six mille (6.000) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 160,- (cent soixante euros) chacune en quatre-vingt-seize mille (96.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un montant de EUR 10.125.000,- (dix millions cent vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 960.000,- (neuf cent soixante mille euros) à EUR 11.085.000,- (onze millions quatre-vingt-cinq mille euros) par l'émission de un million douze mille cinq cents (1.012.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée constate la libération complète des un million douze mille cinq cents (1.012.500) actions nouvelles par l'actionnaire unique par incorporation de résultats reportés de EUR 10.125.000,- (dix millions cent vingt-cinq mille euros), y compris les réserves libres.

L'existence desdites réserves et résultats a été justifiée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, par un bilan dressé en date du 31 janvier 2008.

Ledit bilan restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Le capital social est donc fixé à EUR 11.085.000,- (onze millions quatre-vingt-cinq mille euros) représenté par un million cent huit mille cinq cents (1.108.500) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de créer des Actions de Catégorie A et de Catégorie B.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de reformuler l'Article 3 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 11.085.000,- (onze millions quatre-vingt-cinq mille euros) représenté par un million cent huit mille cinq cents (1.108.500) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, et divisé de la façon suivante:

- Cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) actions ordinaires, dénommées actions de «Catégorie A», d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), chacune, entièrement souscrites et libérées;
- Un million cinquante-trois mille (1.053.000) actions préférentielles rachetables, dénommées actions de «Catégorie B», d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions de Catégorie A et les actions de Catégorie B (dénommées collectivement «Catégories» et individuellement «Catégorie») peuvent en tout temps être converties en actions au porteur et inversement.

Les actions de chaque Catégorie peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions de la loi et des présents Statuts.

Sans préjudice des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les droits afférents à chaque Catégorie d'actions dans la Société sont réglés par les dispositions statutaires suivantes.

Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des actions de la Catégorie A, restera attaché aux actions de la Catégorie A et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur les actions de Catégorie A. Tout montant de prime d'émission qui sera payé en plus de la valeur nominale des actions de Catégorie B, restera attaché aux actions de Catégorie B et sera alloué à une réserve spéciale désignée compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B.

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment, par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue devant notaire. Le capital social de la Société et la prime d'émission attachée à n'importe quelle Catégorie d'actions que ce soit, seront uniquement remboursés aux détenteurs de la Catégorie correspondante d'actions sous les mêmes conditions. La prime d'émission attachée à n'importe quelle catégorie d'actions peut être allouée à la réserve légale de la Société, sous la condition que les montants nets respectifs des primes d'émissions payés pour une Catégorie d'actions seront indiqués dans l'article 5 des présents statuts, c'est-à-dire que le montant indiqué n'inclut pas une possible allocation à la réserve légale. En cas de réduction du capital social, le montant de la réserve légale réduit en conséquence sera réalloué au(x) compte(s) de prime d'émission dont il émanait.

Les actions de Catégorie B sont remboursables par la Société dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et plus particulièrement l'article 49-8 de cette loi.

La Société devra rembourser les actions de Catégorie B au plus tard le 31 janvier 2013 pour un montant correspondant à la somme de la valeur nominale, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B, ainsi que du montant des dividendes préférentiels accumulés mais non encore déclarés des actions de Catégorie B. Néanmoins, les actions de Catégorie B ne seront rachetées que si la société dispose des fonds nécessaires pour ce faire à la date en question. A défaut pour la Société de détenir des fonds nécessaires au rachat des actions de Catégorie B en date du 31 janvier 2013, le rachat, qui sera constaté par l'assemblée générale des actionnaires tenue devant notaire, interviendra dès que la Société disposera desdits fonds.

Les actions de Catégorie B rachetées par la Société doivent être immédiatement annulées et le capital social, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B, et, si existante, la prime d'émission allouée à la réserve légale doivent être réduits en conséquence.

Chaque action donne droit à une fraction des droits attachés à la Catégorie d'actions en question de la Société, en proportion directe avec le nombre des actions existantes de la même Catégorie, et par application des principes indiqués ci-après.

Les détenteurs d'actions de Catégorie B ont droit à un Dividende Préférentiel (ci-après défini) et ce, en cas de bénéfice distribuable de l'année en cours et de réserves disponibles des actions de Catégorie A. Ainsi, en l'absence de bénéfice distribuable et de réserves disponibles des actions de Catégorie A, les détenteurs des actions de Catégorie B n'auront droit à aucun Dividende Préférentiel. Si le montant total du bénéfice distribuable de la Société au terme d'un exercice social et des réserves disponibles des actions de Catégorie A est inférieur au montant du Dividende Préférentiel, le Dividende Préférentiel est réduit au montant total du bénéfice distribuable de l'année en cours et des réserves disponibles des actions de Catégorie A.

Chaque année sociale de la Société et pour la première fois lors de sa première année sociale commençant le 1^{er} janvier 2008, les détenteurs des actions de Catégorie B ont droit à un dividende préférentiel de EURIBOR 12 mois - 0,25% l'année, calculé sur une base de 360 jours et calculé sur la valeur nominale des actions de Catégorie B, le compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B et, si existante, la prime d'émission du compte de prime d'émission sur actions de Catégorie B éventuellement allouée à la réserve légale (le Dividende Préférentiel).

Les détenteurs des actions de Catégorie A ont droit aux bénéfices restants de la Société, mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs des actions de Catégorie A, tant que tous les droits attachés aux dividendes des actions de Catégorie B de l'année courante n'ont pas été entièrement payés aux détenteurs de ces droits. Les dividendes préférentiels précités n'ont aucun impact sur les obligations de chaque détenteur d'action de participer aux pertes.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un article 19bis aux statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Au moment de la dissolution de la Société, et en fonction des actifs disponibles, les détenteurs des actions de Catégorie B ont un droit préférentiel égalitaire pour le remboursement de leur apport respectif et leurs dividendes préférentiels respectifs de l'année courante non payés à ce moment.

Les détenteurs d'actions de Catégorie A n'ont pas droit à être remboursé de leur apport (c'est-à-dire du capital social et du compte de prime d'émission sur actions de Catégorie A, incluant la prime d'émission du compte de prime d'émission sur actions de Catégorie A éventuellement allouée à la réserve légale) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs des actions de Catégorie B n'ont pas été exercés. Si les montants distribuables ne permettent pas un paiement intégral des droits préférentiels de remboursement des actions de Catégorie B, les montants disponibles seront alloués aux détenteurs d'actions de Catégorie B au pro rata de leurs droits.

Les détenteurs d'actions de Catégorie A ont droit à l'entièreté du boni de liquidation de la Société, après que les détenteurs des actions de Catégorie B aient perçu leurs droits préférentiels de remboursement. Les détenteurs des actions de Catégorie B sont ainsi exclus de tout boni de liquidation de la Société une fois qu'ils ont perçu leurs droits préférentiels de remboursement.»

Septième résolution

L'assemblée décide que les cinquante-cinq mille cinq cents (55.500) actions ordinaires, dénommées actions de «Catégorie A», d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune et les un million cinquante-trois mille (1.053.000) actions préférentielles rachetables, dénommées actions de «Catégorie B», d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), chacune sont attribuées à l'actionnaire unique, INVESTEUROPE S.A.

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder aux écritures dans le registre des actionnaires.

Huitième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu de sorte que le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de supprimer les articles 4, 5 et 6 des statuts et en conséquence de renuméroter les statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Piva, A. Braquet, F. Monceau, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008. Relation: LAC/2008/6589. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008031758/242/188.

(080032709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Trinity - Gérance Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 13, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.937.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008031455/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05518. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Chardonnay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 64.561.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008031452/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05478. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Valore 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 115.359.

Au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social le 31 janvier 2008 ont été adoptées les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 5, rue Caspard Mathias Spoo, L-2546 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Olivier Conrard, né le 25 août 1965 à Messancy (Belgique), demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur;

Stefano De Meo, né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo (VA) (Italie), demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur;

Salvatore Desiderio, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Signatures

Référence de publication: 2008030802/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06739. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Tolomei Partenaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 101.434.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008030835/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07359. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

BYM (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 62.935.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030834/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07347. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Pillet & Lamberts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 38.467.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire des actionnaires
en date du 10 décembre 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 décembre 2007 au siège de la société que:

1. L'assemblée prend note des démissions de Messieurs Mario Di Stefano, Charles Kaufhold et Jerome Bach en leur qualité d'administrateur de la société et les accepte.

2. L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur de la société Madame Evelyne Guillaume et Messieurs Luc Braun et Paul Lutgen, demeurant tous professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2011.

3. L'assemblée prend note de la démission de la société EUROPEAN AUDIT S.à r.l. comme Commissaire aux Comptes.

4. L'assemblée décide de nommer en tant que Commissaire aux Comptes en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, la société EURAUDIT S.à.r.l. ayant son siège social à L-2120, Luxembourg, 16, allée Marconi. Le mandat du Commissaire aux Comptes se terminera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2011.

5. L'assemblée décide de transférer le siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030803/1729/30.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN08117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Erste Luxemburger Forderungsankaufgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.548.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the thirtieth January.

Before us Maître Joëlle Baden notary residing in Luxembourg-City,

There appeared:

1. MERCATOR FINANCE LUXEMBOURG AG, a public limited liability company (société anonyme) having its corporate seat in Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Company register under number B -pending- with its registered address at 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

2. EOS INTERNATIONAL BETEILIGUNGS-VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, a private limited liability company having its corporate seat in Germany, duly in registered in the Trade and Company register under number B 37.437 with its registered address at Steindamm 71, 20099 Hamburg, Germany,

here both represented by M^e Darius Bitu, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

Which proxies, after being signed ne varietur by proxyholder of the founders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as here-above stated, have requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a «société anonyme» (the «Company»):

Title I.- Denomination, registered office, object, duration

Art. 1. Name. There is hereby established a «société anonyme» under the name of ERSTE LUXEMBURGER FORDERUNGSANKAUFGESELLSCHAFT AG. In the day-to-day business, the Company shall use the commercial name FOKA LUXEMBOURG.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose of the Company. The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisations, (hereafter the «Securitisation Law»), which shall apply to the Company, of receivables (the «Permitted Assets»). It may also transfer and dispose of the Permitted Assets it holds, whether existing or future in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purposes of securitising Permitted Assets, provided it is consistent with the Securitisation Law.

Art. 5. Compartments. The Board of Directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the Board of Directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party. As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) have been designated as relating to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment. Unless otherwise provided for in the resolution of the Board of Directors of the Company creating such compartment, no resolution of the Board of Directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors whose rights relate to such compartment. Any decision of the Board of Directors taken in breach of this provision shall be void. Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself

Title II.- Capital, shares

Art. 6. Shares. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholders.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 7. Directors. The Company is managed by a Board of Directors composed of six (6) members, of which at least one member is a Luxembourg resident. MERCATOR FINANCE LUXEMBOURG AG shall have the exclusive right and obligation to propose candidates for the appointment with respect to three (3) of the positions on the Board of Directors (the «Class A Directors») and three (3) of the positions on the Board of Directors (the «Class B Directors»).

The directors, whether shareholders or not, are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The term of the directors and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the Company, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects (Article 4) of the Company.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request. The Board of Director's meetings must be held in Luxembourg.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of telephone conference or other similar means of communication enabling all persons participating at the meeting to hear and speak to each other. Such participation will constitute physical presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Should meetings be held by telephone or other similar means of communication as stated above, such meetings must be initiated by at least one director who at the time of the meeting is present in Luxembourg.

Circular resolutions signed manually or electronically by means of an electronic signature by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

Art. 10. Delegation of powers. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholder(s) or not.

Art. 11. Corporate Signature. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of a Class A and a Class B Director unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 10 of the present articles of incorporation.

Art. 12. Litigation. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 13. Auditors. The financial statements of the Company are controlled by an external auditor appointed by the Board of Directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 14. General meeting of the shareholders of the Company. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on May 31st at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2009.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Any shareholder may participate in a general meeting by means of telephone conference or other similar means of communication enabling all persons participating at the meeting to hear and speak to each other. Such participation will constitute physical presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the shareholders at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

A quorum at all general meetings of shareholders shall be the presence of shareholders representing more than 50 % of the total number of shares issued and outstanding entitled to vote thereon. All resolutions shall be passed by the simple majority of the votes present, except where a greater majority is required by law. Each shareholder shall have one (1) vote for each share it owns.

Title VI.- Accounting year, allocation of profits

Art. 15. Financial year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of March and shall terminate on the 28th of February of each year and on the 29th of February of each leap year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 28th of February 2009.

Art. 16. Profits. Each year on the 28th of February and each leap year on the 29th of February, the accounts are closed and the Board of Directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with Luxembourg law and applicable accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year a result for each compartment.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in Article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 6 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting, however, the balance except for an amount of 3 bps on the average annual financing volume has to be distributed after a period of 15 years at the latest. Prior to distribution the accrued but not distributed balance except for an amount of 3 bps on the average annual financing volume will be allocated to a special reserve.

Title VII.- Dissolution, liquidation

Art. 17. Liquidation of the Company. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Art. 18. Liquidation of the compartment. Without prejudice to the provisions contained in Article 5, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting, which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation by a decision of the Board of Directors of the Company.

Title VIII.- General provisions

Art. 19. General provision. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the Securitization Law.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
1. MERCATOR FINANCE LUXEMBOURG AG, prenamed: one thousand five hundred eighty-one shares . . .	1,581
2. EOS INTERNATIONAL BETEILIGUNGS-VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, prenamed: one thousand five hundred nineteen shares	<u>1,519</u>
Total: three thousand one hundred shares	3,100

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is now at the entire disposal of the Company, evidence thereof is justified to the undersigned notary by a banking certificate.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 4,500.-

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at six (6).
2. Upon the proposal of MERCATOR FINANCE LUXEMBOURG AG the following are appointed Class A Directors:
Guy Bernard, director of companies, having his professional address at 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, born in Luxembourg on April 27, 1936;
Lucien Thiel, director of companies, having his private address at 5, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, born in Luxembourg on February 14, 1943;
Fernand Reuter, director of companies, having his private address at 12, rue Chevalier, L-1327 Luxembourg, born in Luxembourg on August 23, 1940.
3. Upon the proposal of MERCATOR FINANCE LUXEMBOURG AG the following are appointed Class B Directors:
Alexis Kamarowsky, director of companies, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, born in Strang (Germany) on 10 April, 1947;
Federigo Cannizzaro di Belmontino, director of companies, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, born in La Spezia (Italy) on 12 September, 1964;
Jean-Marc Debaty, director of companies, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, born in Rocourt (Belgique) on 11 March, 1966.
4. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.
5. The registered office of the Company is established at 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office on the undersigned notary, on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The deed having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1. MERCATOR FINANCE LUXEMBOURG AG, une société anonyme en cours d'être inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B -en cours d'obtention- ayant son siège social au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

2. EOS INTERNATIONAL BETEILIGUNGS-VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, une société à responsabilité limitée, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 37.437, ayant son siège social au 71, Steindamm, 20099 Hamburg, Allemagne,

les deux ici représentées par M^e Darius Bitu, avocat ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des fondateurs et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels fondateurs, représentés comme dit précédemment, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (la «Société»):

Titre I^{er} - Dénomination, siège social, objet, durée

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination ERSTE LUXEMBURGER FORDERUNGSANKAUFGESSELLSCHAFT AG. Lors des opérations commerciales quotidiennes, la Société utilisera le nom FOKA LUXEMBOURG.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la titrisation de créances (ci-après les «Actifs Autorisés»), au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après la «Loi sur la Titrisation») qui doit s'appliquer à la Société. Elle peut également transférer ou disposer des Actifs Autorisés existant ou futures, qu'elle détient, dans une ou plusieurs transactions ou de manière continue. La Société peut conclure tous contrats et réaliser toutes actions nécessaires ou utiles à la titrisation d'Actifs Autorisés, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Compartiments. Le conseil d'administration de la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limités aux avoirs de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers. Les investisseurs et les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux avoirs d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des créanciers, dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Titre II.- Capital, actions

Art. 6. Actions. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 7. Administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de six (6) membres, dont au moins un des membres réside au Luxembourg. MERCATOR FINANCE LUXEMBOURG AG aura le droit exclusif et l'obligation de proposer des candidats pour la nomination de trois (3) des postes du conseil d'administration (les «Administrateurs de Classe A») et de trois (3) des postes du conseil d'administration (les «Administrateurs de Classe B»).

Les administrateurs, qu'ils soient actionnaires ou non, sont nommés par l'assemblée générale pour une durée ne pouvant dépasser six années et sont révocables à tout moment sur résolution de l'assemblée générale.

La durée du mandat des administrateurs et leurs rémunérations sont fixées par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) il démissionne de son poste avec notification à la Société, ou
- (ii) il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdire par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- (iii) il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la Société.

Art. 9. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent. Les réunions du Conseil d'Administration doivent être tenues au Luxembourg.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais de moyens de communication similaires, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil d'administration, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

De telles réunions par voie téléphonique ou autres moyens similaires de communication comme indiqués ci-dessus doivent être initiées par au moins un administrateur qui au moment de la réunion est présent au Luxembourg.

Les résolutions circulaires signées manuellement ou électroniquement par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication. La date de ces résolutions circulaires sera la date de la dernière signature.

Art. 10. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

Art. 11. Signature Sociale. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Administrateur de Classe A et d'un Administrateur de Classe B, à moins que des dispositions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou représentations n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 12. Contentieux. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. Réviseurs d'entreprise. Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la Société.

Le réviseur d'entreprise accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. Réunion de l'assemblée générale des associés de la Société. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 31 Mai à 10.00 heures, et pour la première fois en 2009.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Chaque associé peut participer à une assemblée générale par voie de conférence téléphonique ou par le biais de moyens de communication similaires, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne à l'assemblée générale, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Lors de chaque assemblée générale des associés, un quorum de présence sera nécessaire représentant plus de 50% du nombre total des actions issues et en circulation avec droit de vote. Toute résolution devra être approuvée à la majorité simple des actionnaires présents avec droit de vote, excepté lorsque la loi requiert une majorité qualifiée. Chaque actionnaire aura une (1) voie pour chaque action détenue.

Titre VI.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} mars et finit le 28 février de chaque année et le 29 février de chaque année bissextile, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la Société et finit le 28 février 2009.

Art. 16. Profit. Chaque année, au 28 février et 29 février de chaque année bissextile, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

La Société déterminera sur des comptes distincts (en sus des comptes tenus par la Société conformément tant aux dispositions légales luxembourgeoises qu'à la pratique comptable) un résultat pour chaque compartiment en fin de chaque exercice comptable.

Sur le bénéfice net annuel de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale, excepté pour un montant de 3 points de base du volume financier annuel moyen qui doit être distribué après une période de maximum 15 ans au plus tard. Préalablement

à cette distribution, le solde accumulé mais non distribué, à l'exception des 3 points de base du volume financier annuel moyen, sera alloué à une réserve spéciale.

Titre VII.- Dissolution, liquidation

Art. 17. Liquidation de la Société. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Art. 18. Liquidation du Compartiment. Sans préjudice des dispositions de l'article 5, et sujet à l'autorisation des actionnaires lors d'une assemblée qui peut être demandée lorsque les statuts de la Société sont modifiés, chaque Compartiment de la Société peut être mis en liquidation par une décision du conseil d'administration de la Société.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 19. Dispositions générales. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à (i) la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et ses modifications ultérieures, et à (ii) la Loi sur la Titrisation.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Actions
1. MERCATOR FINANCE LUXEMBOURG AG, mille cinq cent quatre-vingt-une actions	1.581
2. EOS INTERNATIONAL BETEILIGUNGS-VERWALTUNGSGESELLSCHAFT mbH, préqualifiée: mille cinq cent dix-neuf actions	1.519
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné par une attestation bancaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telles que modifiées ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 4.500,-

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, ont ensuite pris les résolutions suivantes:

- le nombre des administrateurs est fixé à six (6).
- sur proposition de MERCATOR FINANCE LUXEMBOURG AG ont été nommés aux fonctions d'Administrateurs de Classe A:

Monsieur Guy Bernard, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, né à Luxembourg le 27 avril 1936;

Monsieur Lucien Thiel, administrateur de sociétés, ayant son adresse privé au 5, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg, né à Luxembourg le 14 février 1943;

Monsieur Fernand Reuter, administrateur de sociétés, ayant son adresse privé au 12, rue A. Chevalier, L-1327 Luxembourg, né à Luxembourg le 23 août 1940;

- sur proposition de MERCATOR FINANCE LUXEMBOURG AG ont été nommés aux fonctions d'Administrateurs de Classe B:

Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, né à Strang (Allemagne) le 10 avril 1947;

Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, né à La Spezia (Italie) le 12 septembre 1964;

Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, né à Rocourt (Belgique) le 11 mars 1966.

- le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.
- le siège social de la Société est fixé au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de Société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Bitu, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, LAC/2008/4707. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008031815/7241/391.

(080032647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**KA Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRAPF Kannai S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.558.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 février 2008.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2008031565/239/13.

(080032166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Space Liner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruusstroos.

R.C.S. Luxembourg B 33.380.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société
tenue le 21 février 2008 à Luxembourg, 54, rue Charles Martel*

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme SPACE LINER, tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 21 février 2008, les décisions suivantes ont été prises:

1. Harry Doms, demeurant professionnellement à L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot, est révoqué avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur unique.

2. Ont nommés administrateurs, pour une pour une période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée statutaire de 2012:

- M. Fernand Conrardy, dirigeant de sociétés, né le 4 mai 1950 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Contern, L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux,

- la société STRAUBING INTERNATIONAL SA, avec siège à Panama City, République de Panama, Calle Aquilino de la Guardia 8,

- M. Frank Zimmermann, né le 22 septembre 1976 à Verviers (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement à L-9991 Weiswampach, 28, Gruusstroos

3. M. Fernand Conrardy est nommé administrateur délégué.

4. Suite à une réorganisation de la Commune de Weiswampach, l'adresse du siège social sera dorénavant la suivante: L-9991 Weiswampach, 28, Gruusstroos.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Wassenich
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008030756/276/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07313. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Toga Investments Pt. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 312.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.085.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of December.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

TOGA INVESTMENTS S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, here represented by Mr Benoît Charpentier, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 28, 2007.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- TOGA INVESTMENTS S.à.r.l. is the sole shareholder of TOGA INVESTMENTS Pt. S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on January 26, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1050 on May 30, 2006 (the Company).

- the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to three hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 312,500.-) by the issuance of twelve thousand (12,000) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the sole shareholder declares to subscribe to the twelve thousand (12,000.-) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing shares, and to pay those shares by way of the contribution in kind consisting of of one claim in the amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) against the Company (the Claim). According to a certificate dated as per the date hereof from the management of the Company, the Claim has an aggregate value of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) and is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible).

The said certificate and a balance sheet of the Company, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

«The Company's corporate capital is fixed at three hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 312,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately two thousand euro (2,000.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TOGA INVESTMENTS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, représentée ici par Maître Benoît Charpentier, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 décembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- TOGA INVESTMENTS S.à.r.l. est l'associé unique de TOGA INVESTMENTS PT. S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, constituée par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en remplaçant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 26 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1050 du 30 mai 2006 (la Société).

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (50) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (50) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 312.500,-) par la création et l'émission de douze mille (12.000,-) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et libération

Ensuite, l'associé unique déclare souscrire les douze mille (12.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes, et les payer entièrement par apport en nature consistant en une créance sur la Société d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) (la Créance). Suivant un certificat de la gérance de la Société daté en date de ce jour, la Créance s'élève à un montant total de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) et est certaine, liquide et exigible.

Le certificat mentionné ci-avant ainsi que le bilan de la Société, signée ne varietur par le représentant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 312.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de deux mille euros (2.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Charpentier, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, LAC/2008/843. — Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008031673/5770/114.

(080033094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**FU Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRGREOF Funabashi S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.315.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 février 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008031564/239/13.

(080031850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

REPE No 1 - Greenwich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.156.

In the year two thousand and two, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of REPE N ° 1 - GREENWICH S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed dated on April 4, 2003, published in Memorial C number 565 of May 23, 2003, p.27081; and whose Articles of Association have been amended for the last time by a deed enacted on April 15, 2005, published in Memorial C number 1065, dated October 20, 2005, p.51109.

The meeting is presided by Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Germaine Schwachtgen, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the five hundred (500) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) To change the Company's financial year closing date, from March 31st to December 31st.
- 2) To fix the next closing date year on December 31, 2007.
- 3) To amend article 21.1 of the Articles of Association.
- 4) To change the supervision of the operations of the Company from one or several Statutory Auditor(s) to one or several Independent Auditor(s).
- 5) To amend article 17 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from March 31st to December 31st of each year.

Second resolution

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on April 1st, 2007, to December 31, 2007.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 21.1 of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 21. Financial Year.

21.1. The company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December.

Fourth resolution

The meeting decides to change the supervision of the operations of the Company from one or several statutory auditor(s) to one or several independent auditor(s) effective as from the financial year ended March 31, 2007.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 17 of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 17. Independent Auditors.

17.1 The supervision of the operations of the Company is entrusted to one independent auditor or several independent auditors.

17.2 The independent auditor(s) will be elected by the Shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders' meeting.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société REPE N ° 1 - GREENWICH S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro 93.156, constituée suivant acte reçu le 4 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 565 du 23 mai 2003, p.27081; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 15 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 1065 du 20 octobre 2005, p.51109.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine Schwachtgen, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 mars au 31 décembre.
- 2) Fixer la date de la prochaine clôture de cette année au 31 décembre 2007.

3) Modifier l'article 21.1 des statuts.

4) De changer la surveillance des opérations de la Société par un ou plusieurs Commissaires aux comptes à un ou plusieurs Réviseur(s) d'Entreprises.

5) Modifier l'article 17 des statuts

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 mars au 31 décembre de chaque année.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 décembre 2007, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} avril 2007 se termine le 31 décembre 2007.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 21. Année sociale.

21.1.- L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que les opérations de la société, précédemment surveillées par un ou plusieurs Commissaires aux comptes, sont désormais surveillées par un ou plusieurs Réviseurs d'entreprises.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 17. Réviseurs d'entreprises.

17.1 Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs Réviseurs d'entreprises.

17.2 Le ou les Réviseurs d'entreprises seront nommés par l'assemblée générale des Associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des Associés, avec ou sans motif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Thill, G. Schwachtgen, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008. LAC/2008/852. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 22 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008031666/5770/129.

(080033047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

KG Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 2, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 47.845.

Le siège social de la société KG DESIGN s.à.r.l. a été transféré au 2, rue Siggy vu Letzebuerg à L- 1933 LUXEMBOURG (B.P. 76 L-2010 Luxembourg), en date du 1^{er} janvier 2008.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2008030759/1675/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Paul Hans Logic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.484.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 février 2008.

A. Phong.

Référence de publication: 2008030609/1123/11.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06782. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Paul Hans Logic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.484.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 février 2008.

I. Brucker.

Référence de publication: 2008030610/1123/11.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

WHBC - Finance Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 117.380.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 février 2008.

I. Brucker.

Référence de publication: 2008030611/1123/11.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

WHBC - Finance Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 117.380.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 février 2008.

A. Phong.

Référence de publication: 2008030613/1123/11.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06772. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Easyfairs Europe S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 98.998.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 20 novembre 2007 que:

- Monsieur Peter Wanderydz, administrateur de sociétés, résidant Lindhultsgatan 7, SW 416 74 Göteborg, Suède, a été nommé administrateur pour une durée de cinq années. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 juin 2012.

Le 21 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

E. Everard

Administrateur-délégué, Un mandataire

Référence de publication: 2008030614/1337/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02216. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

RP XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.572.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 24 septembre 2007 que le siège social de l'Associé Unique est transféré au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008030615/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04194. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

RP XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.580.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 24 septembre 2007 que le siège social de l'Associé Unique est transféré au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008030616/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

RP XV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.223.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 24 septembre 2007 que le siège social de l'Associé Unique est transféré au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008030620/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

RP XIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.225.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 24 septembre 2007 que le siège social de l'Associé Unique est transféré au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008030625/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Stella Jones Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.272.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 31 décembre 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2008, LAC/2008/125, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008030726/211/22.

(080031703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

RP XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.224.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 24 septembre 2007 que le siège social de l'Associé Unique est transféré au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008030626/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

RP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 109.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.736.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 24 septembre 2007 que le siège social de RP S.à r.l., Associé de la Société, est transféré au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030628/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04189. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Metalclips Industrie, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.869.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue avec FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A. est résiliée, le siège social jusqu'alors fixé au 7, Grand-rue à L-1661 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Pour la société FIDUFISC SA

M.C. Wetzel

Administrateur

Référence de publication: 2008030747/4906/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02071. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

CETP UC4 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.228.

—
L'adresse de l'associé CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR a changé du 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

CETP UC4 FINANCE S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030647/2508/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06076. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

CETP UC4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.291,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.357.

—
L'adresse de l'associé CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR a changé du 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

CETP UC4 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030649/2508/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

I.N.S. S.A., Inter Nettoyage Services, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.735.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue le 25 mars 2002 avec FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A. est résiliée, le siège social jusqu'alors fixé au 7, Grand-rue à L-1661 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Pour la société FIDUFISC SA

M.C. Wetzel

Administrateur

Référence de publication: 2008030748/4906/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

CETP Transics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.358.

—
L'adresse de l'associé CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR a changé du 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

CETP TRANSICS S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030651/2508/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Montalcino International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 74.530.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030838/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06444. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.
